



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/161

Le 17 juillet 2006

**Aux Administrations des Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications**

Objet: Examen de la structure des commissions d'études de l'UIT-R

Conformément à l'article 8 de la Convention, l'Assemblée des radiocommunications décide, au vu du programme de travail approuvé, s'il y a lieu de maintenir ou de dissoudre les commissions d'études ou d'en créer de nouvelles. A cet égard, l'actuelle structure des commissions d'études a été adoptée à la dernière Assemblée de 2003 (AR-03) et fait l'objet de la Résolution UIT-R 4-4. La prochaine Assemblée des radiocommunications qui se tiendra en 2007 (AR-07) constituera une nouvelle occasion d'examiner cette structure, en fonction du programme de travail établi et de prendre des décisions sur les changements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Lorsqu'elle examinera la structure des commissions d'études pour la prochaine période d'études, l'AR-07 devra avoir à l'esprit les deux objectifs suivants:

- i) optimiser l'efficacité du Secteur des radiocommunications compte tenu des restrictions financières durables et aussi d'autres compressions budgétaires qui s'imposeront peut-être à la suite des décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires (PP-06);
- ii) faire en sorte que la structure et le mandat des commissions d'études soient adaptés aux techniques des radiocommunications actuelles et aux questions connexes liées à l'utilisation du spectre.

Il va de soi que les activités des commissions d'études doivent être réalisées dans les limites des ressources financières disponibles et que les programmes de travail correspondants doivent être adaptés en conséquence. Pour atteindre cet objectif, il est fondamental de libeller avec soin le titre des commissions d'études et de leurs groupes subordonnés et de leur donner un mandat qui reflète précisément les besoins du Secteur, compte tenu des techniques des radiocommunications existantes. Par ailleurs, il convient de faire les meilleurs choix possibles en ce qui concerne les commissions d'études et leurs groupes subordonnés car cela a une influence sur le nombre et la durée des réunions tenues, autres facteurs qui sont déterminants pour l'efficacité du Secteur et, par voie de conséquence, pour les coûts que devront supporter non seulement le Bureau mais aussi les membres.

Les technologies des radiocommunications ont beaucoup évolué au cours des quelques dernières années, essentiellement en raison de la convergence de services et de systèmes autrefois bien définis. Une telle évolution doit inévitablement remettre en question la structure des commissions d'études actuelle qui, quant au fond, n'a pas changé depuis plus d'une décennie. Les problèmes structurels sont de plus en plus apparents en raison du recoupement de certains thèmes dont l'étude a été confiée à plusieurs commissions d'études (ou groupes subordonnés) et il en résulte une insatisfaction croissante des membres. Le «responsable naturel» des études sur les systèmes d'accès hertzien est difficile à désigner avec précision; de même, les systèmes à satellites sont actuellement étudiés au sein de plus de trois commissions d'études, même si la technologie est pratiquement identique, selon qu'il s'agit de systèmes du service de radiodiffusion, du service fixe ou du service mobile.

La présente lettre a pour objet non seulement de rappeler que l'AR-07 est tenue d'examiner la structure des commissions d'études mais aussi d'encourager les membres à examiner cette question dans les meilleurs délais, compte tenu des facteurs indiqués ci-dessus. Le Bureau attend avec intérêt leur réaction sur cette question et est prêt à fournir des informations ou une assistance en la matière.

En bref, il est essentiel, pour l'avenir des activités des commissions d'études, de mettre en place une structure efficace parfaitement adaptée à l'environnement des radiocommunications actuel et permettant aux experts, parmi les membres, de participer pleinement à ces activités, dans leur domaine de compétence.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée des questions réglementaires et de procédure.
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.